

Message du Président d'Avignon Université

Chères Collègues, Chers Collègues,

Comme indiqué précédemment, les personnels amenés à se déplacer à titre professionnel à l'extérieur de l'université sont invités à compléter une attestation de déplacement dérogatoire portant mention du motif suivant : "Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle" (motif 1). En-sus de cette attestation, ces personnels devront se munir de l'ordre de mission correspondant signé par vos soins.

En ce qui concerne plus globalement la gestion des missions, la réglementation actuelle ne prévoit aucune restriction en matière de déplacements professionnels sur le territoire métropolitain. La procédure habituelle de gestion des missions reste applicable.

Pour votre information, à réception d'un ordre de mission en Présidence/Direction générale des services, l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) est sollicité afin de s'assurer de la faisabilité technique et des conditions de sécurité favorables du déplacement. Pour toute mission dans le cadre d'activités de recherche, l'avis du Vice-président Recherche est également sollicité.

Au vu du contexte actuel, je vous invite à sensibiliser les personnels réalisant une demande de mission sur la nécessité de s'assurer au préalable des conditions d'hébergement et des moyens de transports (aller/retour) disponibles. En cas de déplacement à l'étranger, il convient de s'assurer au préalable de la situation aux frontières. La liste des pays accueillant des ressortissants français est quotidiennement mise à jour. Aussi, Madame Florence Andrzejewski, Conseillère Sûreté (FSD) et Ingénierie des risques, se tient à votre disposition pour étudier avec vous la faisabilité technique des déplacements des personnels qui vous sont rattachés.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Bien cordialement,

Philippe Ellerkamp
Président d'Avignon Université